

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Commune de Langé

Procès-verbal du Conseil Municipal SÉANCE DU 21 mai 2024

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	9
pour	9
contre	0
abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LANGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. GARGAUD Patrick, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

Présents : GARGAUD Patrick, COUTANT Bernadette, MASSON Jean-François, GAUTIER Marc, JACQUELIN Jocelyne, PENISSARD Jean, MARY Anaïs.

Absents : ROBIN Thierry, ALLARD Virginie.

Procurations : ROBIN Thierry *donne procuration* à GARGAUD Patrick, ALLARD Virginie *donne procuration* à PENISSARD Jean.

Bernadette COUTANT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 avril 2024
- Adressage : dénomination des voies communales
- Décision modificative n°1-2024 : virements de crédits
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 avril 2024.

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	9
pour	9
contre	0
abstention	0

Le procès verbal de la réunion du 04 avril 2024 n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

1 – **OBJET** : adressage – dénomination des voies communales.

Nombre de Conseillers

<i>en exercice</i>	9
<i>présents</i>	7
<i>votants</i>	9
<i>pour</i>	9
<i>contre</i>	0
<i>abstention</i>	0

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des nouvelles dénominations des voies, établi par la commission d'adressage.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouvelles dénominations des voies établies par la commission d'adressage comme présenté dans le tableau annexé à la présente délibération. Ce nouvel adressage sera saisi dans la BAL.

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture le 23/05/2024

2 – **OBJET** : décision modificative n°1-2024 virements de crédits.

Nombre de Conseillers

<i>en exercice</i>	9
<i>présents</i>	7
<i>votants</i>	9
<i>pour</i>	9
<i>contre</i>	0
<i>abstention</i>	0

Le Conseil Municipal,

Par délibération en date du 04 avril 2024, le conseil municipal a approuvé le budget principal 2024. Le Maire indique qu'il n'y a pas de crédits inscrits au chapitre 68 pour le mandatement des créances douteuses.

Il convient donc de transférer une partie des crédits du chapitre 042 (opérations ordre transfère entre sections) au chapitre 68 (dotations aux provisions, dépréciations).

Il propose donc la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellés		BP	DM N°1	TOTAL
DEPENSES	Chap 042 - opérations ordre transfère entre sections	8 036,00 €	-950,00 €	7 086,00 €
	Chap 68 – dotations aux provisions, dépréciations	0 €	950,00 €	950,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellés		BP	DM N°1	TOTAL
DEPENSES	2182 – matériel de transport	45 000,00 €	-950,00 €	44 050,00 €
RECETTES	Chap.040 Opérations ordre transfert entre sections Compte 28041512 – Bâtiments et installations	8 036,00 €	-950,00 €	7 086,00 €

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2024 approuvant le budget principal 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N°1-2024 du budget principal 2024 telle que présentée et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le 23/05/2024*

Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 09/06/2024.

**Elections Européennes du 09 juin 2024
Organisation du bureau de vote**

	08h00 - 09h00	09h00-10h00	10h00-11h00	11h00-12h00	12h00-13h00	13h00-14h00	14h00-15h00	15h00-16h00	16h00-17h00	17h00-18h00	Dépouillement
GARGAUD Patrick											OK
COUTANT Bernadette											OK
MASSON Jean-François											OK
GAUTIER Marc											
MARY Anaïs											OK
ROBIN Thierry											OK
ALLARD Virginie	ABSENTE										
PENISSARD Jean											OK
JACQUELIN Jocelyne											OK
MENARD Michel (à confirmer)											

Questions diverses

Création d'un caniveau à Entraigues : compte-tenu des problèmes d'écoulement des eaux pluviales que rencontrent certaines habitations, et plus particulièrement la boulangerie où l'eau rentre dans le magasin, en cas de fortes précipitations ; Monsieur Le Maire s'est rendu sur place avec la SETEC et fait réaliser un devis pour la création d'un caniveau pour un montant de 16 572,70 € H.T. et 19 887, 24 €TTC. Ces travaux ouvrent droit à subventions.

Vidéoprotection : le dossier a été déposé en Préfecture et déclaré recevable. Il passera en commission de vidéoprotection le 28 mai 2024.

Fête des écoles des communes du SIRP : elle se tiendra le vendredi 19 juillet 2024 à partir de 18h00 au stade de Vicq-sur Nahon. Jeux, tartines et feu d'artifice y seront proposés

Matériel du service technique : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que tout le matériel électroportatif a été racheté pour les agents du service technique. Il s'agit de matériel de la marque HUSQVARNA.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
La séance est levée à 20 heures 00 minutes.

Le secrétaire de séance,

Bernadette COUTANT



Le Maire,

Patrick GARGAUD

